

# REDUCTION SOCIALE TELEPHONIQUE

Elle se décline sous 2 formes :

- Une réduction sur l'abonnement mensuel de téléphone fixe si l'opérateur est Orange
- Une aide financière exceptionnelle destinée à la régularisation des impayés de factures téléphoniques

Elle peut être allouée si la personne perçoit le revenu de solidarité active (RSA) socle, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou l'allocation de solidarité spécifique (ASS), ou encore aux invalides de guerre.

Pour en bénéficier, contactez Orange au 0800 007 726. Une attestation de votre situation sera demandée, vous pouvez l'obtenir auprès de l'organisme dont vous dépendez, CAF, MSA ou France Travail (ex Pôle emploi).

<https://www.aide-sociale.fr/reduction-sociale-telephonique/>

**Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance:**

139 rue de Bercy

75572 - Paris Cedex 12

<https://www.economie.gouv.fr/>